|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| WIPO/GRTKF/IC/31/INF/6 | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 22 septembre 2016 | | |

**Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

**Trente et unième session**

**Genève, 19 – 23 septembre 2016**

Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées   
Décisions prises par le Directeur général conformément à la recommandation adoptée par le Conseil consultatif

*Note d’information établie par le Directeur général*

1. Les modalités de création du Fonds de contributions volontaires de l’OMPI (ci‑après dénommé “Fonds”) approuvées par l’Assemblée générale figurent dans l’annexe du document WO/GA/39/11. L’article 6.i) de la décision est ainsi rédigé :

“Le Conseil consultatif adopte sa recommandation avant la fin de la session du comité en marge de laquelle il se réunit. Cette recommandation indique :

* 1. la session suivante du comité et, le cas échéant, la ou les réunions du groupe de travail intersessions visées par l’assistance financière (c’est‑à‑dire la session suivante du comité),
  2. les demandeurs qui, de l’avis du conseil, devraient bénéficier d’une assistance pour la session du comité ou la ou les réunions du groupe de travail intersessions considérées et pour lesquels des fonds sont disponibles,
  3. les demandeurs éventuels qui, de l’avis du conseil, devraient en principe bénéficier d’une assistance, mais pour lesquels les fonds nécessaires ne sont pas disponibles;
  4. les demandeurs éventuels dont la demande d’assistance a été rejetée conformément à la procédure décrite à l’article 10,
  5. les demandeurs éventuels dont la demande d’assistance a été reportée à la prochaine session du comité conformément à la procédure décrite à l’article 10.

Le Conseil consultatif transmet sans délai le contenu de sa recommandation au Directeur général de l’OMPI, qui prend une décision conforme à cette recommandation. Celui‑ci en informe le comité sans tarder, en tout état de cause avant la fin de sa session en cours, sous couvert d’une note d’information précisant la décision prise à l’égard de chaque demandeur.”

1. En conséquence, le Secrétariat souhaite communiquer au comité le rapport et les recommandations adoptés par le Conseil consultatif à l’issue de sa réunion tenue en marge de la trente et unième session du comité. Ce rapport fait l’objet de l’annexe.
2. Le comité est informé que, conformément à l’article 6.d) de l’annexe du document WO/GA/39/11 approuvée par l’assemblée générale à sa trente‑neuvième session, le Directeur général a pris note du contenu de ce rapport et adopté les décisions recommandées par le Conseil consultatif au paragraphe 4 dudit rapport.

[L’annexe suit]

FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DE L’OMPI

CONSEIL CONSULTATIF

RAPPORT

1. Le Conseil consultatif du Fonds de contributions volontaires de l’OMPI, dont les noms des membres, nommés par décision du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci‑après dénommé “comité”) à sa trente et unième session, figurent à la fin du présent rapport, a tenu sa vingt‑troisième réunion les 20 et 21 septembre 2016 sous la présidence de S. E. M. Michael TENE, membre d’office, en marge de la trente et unième session du comité.
2. Les membres du Conseil consultatif se sont réunis conformément aux articles 7 et 9 de l’annexe du document WO/GA/39/11.
3. Conformément à l’article 5.a) de l’annexe du document WO/GA/39/11, le Conseil consultatif a pris note de la situation financière du Fonds décrite dans la note d’information WIPO/GRTKF/IC/31/INF/4 en date du 22 juillet 2016, distribuée avant l’ouverture de la trente et unième session du comité, qui indiquait que le montant disponible au titre du Fonds, déduction faite du montant engagé précédemment, était de 643,20 francs suisses au 20 juillet 2016. Le Conseil consultatif a pris note avec satisfaction du financement octroyé directement par l’Office des brevets et des marques des États‑Unis d’Amérique aux quatre demandeurs recommandés par le Conseil consultatif lors de sa vingt‑deuxième réunion, dans le but de faciliter leur participation à la trente et unième session du comité. Conformément à la recommandation qu’il a émise aux deux réunions précédentes, le Conseil consultatif a pris note du fait que le Fonds n’a pas été en mesure de financer un demandeur recommandé depuis la vingt‑septième session du comité incluse, et il recommande à nouveau au comité de trouver une solution à cette situation.
4. Le Conseil consultatif a adopté les recommandations ci‑après sur la base de l’examen de la liste des demandeurs figurant dans la note d’information WIPO/GRTKF/IC/31/INF/4 ainsi que du contenu des demandes correspondantes, et conformément à l’article 6.i) de l’annexe du document WO/GA/39/11 :
   1. future réunion pour laquelle un appui financier est prévu conformément à l’article 5.e) : trente‑deuxième session du comité;
   2. demandeurs qui, de l’avis du conseil, devraient en principe bénéficier d’une assistance pour cette session du comité, sous réserve de la disponibilité de fonds suffisants (par ordre de priorité) :

M. Rodrigo DE LA CRUZ INLAGO

M. Mikhail TODYSHEV

Mme Cecilia Eneck NDIFON

M. Kamal Kumar RAI

* 1. demandeurs dont l’examen de la demande par le Conseil consultatif devrait être reporté à la prochaine session du comité (par ordre alphabétique) :

M. Isa ADAMU

M. Hamadi AG MOHAMED ABBA

M. Dmitry BEREZHKOV

M. Samuel CAUPER PINEDO

M. Nelson DE LEÓN KANTULE

M. Almoctar MAHAMADOU

Mme Nongpoklai SINHA

* 1. demandeurs dont la demande de participation devrait être rejetée (par ordre alphabétique) :

M. Tomas ALARCÓN EYZAGUIRRE

Le contenu du présent rapport et les recommandations qu’il contient seront transmis au Directeur général de l’OMPI après son adoption par les membres du Conseil consultatif conformément au dernier alinéa de l’article 6.i) de l’annexe du document WO/GA/39/11.

Fait à Genève, le 21 septembre 2016

Liste des membres du Conseil consultatif :

S. E. M. Michael TENE, ambassadeur, représentant permanent adjoint, Mission permanente de l’Indonésie, Genève, président du Conseil consultatif, vice‑président du comité intergouvernemental, membre d’office [signé]

et, par ordre alphabétique :

M. Babagana ABUBAKAR, représentant, Kanuri Development Association (Nigéria) [signé]

M. Parviz EMOMOV, deuxième secrétaire, Mission permanente du Tadjikistan, Genève [signé]

Mme Ema HAO’ULI, conseillère pour les questions de politique, Groupe de l’environnement commercial et du travail, Ministère des affaires économiques, de l’innovation et de l’emploi (Nouvelle‑Zélande) [absente, excusée]

Mme Lucia Fernanda INACIO BELFORT SALES, représentante, Instituto Indígena Brasileiro para propriedade intelectual (INBRAPI) (Brésil) [signé]

M. Kumou MAKONGA, premier secrétaire, Mission permanente de la Côte d’Ivoire, Genève [signé]

Mme Rosario LUQUE GIL, représentante, Comisión Jurídica para el Autodesarrollo de los Pueblos Originarios Andinos (CAPAJ) (Pérou) [signé]

Mme Ñusta MALDONADO, troisième secrétaire, Mission permanente de l’Équateur, Genève [signé]

Mme Priscilla Ann YAP, deuxième secrétaire, Mission permanente de la Malaisie, Genève [signé]

[Fin de l’annexe et du document]